



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 12 décembre 2024

Objet de la délibération

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : COMPTE-RENDU

Le douze décembre deux mille vingt-quatre à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le cinq décembre deux mille vingt-quatre, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Stéphane LOHÉZIC , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Alain LARRIVÉ , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Julian PONDAVEN pouvoir à Peggy CACLIN , André HARTEREAU pouvoir à Philippe PERRONNO .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Pascal LE LIBOUX désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secrétariat de la DGS

N° 2024.12.002

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : COMPTE-RENDU

Rapporteur : Yves GUYOT

Le Conseil Municipal, lors des séances du 6 mai 2021 et du 24 octobre 2024, a donné diverses délégations au Maire ou à son représentant dans le cadre des dispositions visées aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les actes pris en vertu de ces délibérations sont les suivants :

1 – Affectation des propriétés communales

Prolongation de la convention d'occupation des locaux de la maison du Port par « Tavarn Ty Gar » jusqu'au 31 décembre 2024.

3 - Emprunts

DCDSF20241130 : Emprunt contracté auprès de la Société Générale pour un montant de 1 400 000€ au taux Euribor 3M +0.43% afin de financer les investissements de la Ville d'Hennebont.

4 - Marchés et avenants de travaux de fournitures et services

OBJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT €	DATE DE NOTIFICATION
Gestion du port	SELLOR	48 074.60 € HT / an (1 an renouvelable 3 fois)	05/11/2024
Fourniture et livraison de revêtements muraux et de revêtements de sols et accessoires divers	UNIKALO	Maxi : 50 000 € HT / 4 ans	07/11/2024
Fourniture et livraison de béton et mortier	DENIS MATERIAUX	Maxi : 35 000 € HT / 4 ans	05/11/2024
Opérations de travaux d'aménagement sur le territoire d'Hennebont – Lot n° 1 « Travaux d'aménagement de voirie et réseau d'eaux pluviales Rue Jean Tual (Tronçon JOFFRE / KESLER BOUEDEC) »	COLAS	98 312,96 € HT	13/11/2024
Opérations de travaux d'aménagement sur le territoire d'Hennebont – Lot n° 2 « Travaux d'Aménagement de voirie et réseau d'eaux pluviales Rue de Kérandré (Carrefour Denis Papin) »	COLAS	87 896,05 € HT	13/11/2024
Opérations de travaux d'aménagement sur le territoire d'Hennebont – Lot n° 3 « Aménagement Piste Cyclable Avenue Pasteur – 1 ^{ère} Tranche – Secteur Châteauneuf / Kerroch – Le Saëc »	EIFFAGE	114 034,10 € HT	13/11/2024
Travaux de requalification d'une aire de jeux dans le quartier de Kerihouais	SDU / MAHE	46 141.56 € HT	12/11/2024

Travaux relatifs à la rénovation de l'éclairage public	CITEOS	41 525.50 € HT	12/11/2024
Acquisition d'un chariot élévateur industriel	AXXEL	37 200 € TTC (35 700 € TTC après reprise)	21/10/2024
Acquisition d'un véhicule (Renault Master RJ Benne)	AUTO POULIQUEN	30 000 € TTC	17/10/2024

6 – Accepter les indemnités de sinistre afférentes aux Contrats d'assurance

- Au titre des assurances statutaires, il a été perçu, du 10 août 2024 au 24 octobre, la somme de 124 514.07€.
- Il a été perçu, le 24 octobre 2024, la somme de 321.90 € de l'assureur d'un usager de l'artothèque qui a endommagé une œuvre.

8 – Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières

NOMBRE DE CONCESSIONS DELIVREES ET RENOUVELEES

Du 03 Octobre 2024 au 31 Octobre 2024.

CIMETIERES	ACHATS	RENOUVELLEMENT
Hennebont Centre		10
Saint-Gilles		3
Saint-Caradec		10
TOTAL		23

COLUMBARIUM	ACHATS	RENOUVELLEMENT
Hennebont Centre	1	
Saint-Gilles		
Saint-Caradec		
TOTAL	1	

15 - Droits de préemption

- Nombre de décisions de ne pas préempter : **31**
- Nombre de DIA reçues du **19.10 2024** au **30.11 2024** : **31**

16 – Représentation de la Commune en justice et transactions inférieures à 1 000 €

OBJET DU CONTENTIEUX	INSTANCE CONCERNÉE	DÉCISION
Demande d'annulation de la décision implicite de la commune d'Hennebont refusant de faire droit, d'une part, à l'entretien et à la réparation d'un mur séparant une propriété et d'autre part, au remboursement des sommes avancées pour la sécurisation dudit mur	Tribunal administratif de Rennes	Désistement de l'administré

26 – Demandes de subventions

DCDSF20241128 : Aide financière, restauration du fonds ancien sollicitée auprès de la Direction des Affaires Culturelles de Bretagne à hauteur de 3 000€.

DCDSF20241129 : Subvention au titre du dispositif Petite Ville de Demain – Mission de programmation architecturale, fonctionnelle et technique sollicitée auprès de la Banque Des Territoires à hauteur de 25 000€.

DCDSF202411032 : de solliciter l'aide financière du Conseil Régional de Bretagne dans le cadre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne » pour les projets de végétalisation pour un montant de 428 275€.

27° - Dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

N° de dossier	Date du dépôt	Lieu des travaux	Objet de la demande
AT 056083 24 C0030	03/10/2024	Rue Marcel Tréguier	Isolation thermique (vestiaires, salle de réunion) – gymnase de Kerlano
AT 056083 24 C0032	17/10/2024	Rue Léon Blum	Réhabilitation du gymnase Victor Hugo – installation panneaux photovoltaïques, création chaufferie bois et extension

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,
Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 2 décembre 2024,
Vu l'avis de la Commission Ressources en date du 25 novembre 2024,
Vu le rapport présenté en séance du Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

➔ **PREND ACTE** de ces informations conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Le conseil prend acte,

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le

ID : 056-215600834-20241212-D202412002-DE

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr